L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 22 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Lafrieu & Mandot —Établissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale. 22 avril—1f

PENSION—Grandes chambres bien aérées, $1 et $1 50 et $4 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. E. Philips, notaire, 5 Cond. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $80,000. 29 déc—1m

A LOUER.

RESIDENCE garnie, Biloxi Miss.; conditions raisonnables. A. A. Carrière, chez Schwartz & Son. 22avril—1f

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour épicerie ou magasin. S'adresser No 327 rue St-Pierre. 22mars—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4 675—Division R.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. A. Flower et Walter C. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27 mai 1

Succession de Mary Buckley Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,786—Division C.—Attendu que Felix Mullen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Buckley Mullen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 avril—14 18 22

Succession de Henry F. Requier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 4 9—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présentation les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Norton, veuve de Henry F. Requier, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
15avril—15 20 24 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Philip W. Sherwood vs ses créanciers.—No 23 811—Division A.—Ordre de Cour—Que la succession des biens du pétitionnaire, Philip W. Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Wharton Cullen, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2 mai jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chretien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 19 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 23 871—John F. Gaspard vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la succession des biens du pétitionnaire John F. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville à son bureau No 82 rue Douane, le SAMEDI, 5jour de mai 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orleans, 20 avril 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers.—No 23 561—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire à son bureau No 6 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 2jour d'avril 1888 à 11 heures A. M., dans le but de conférer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orleans, 19 avril 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20mars—3f au 28 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs ses Créanciers.—No 23,622—Div A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert P. Upton, notaire, au lieu et place du dit pétitionnaire, d'avoir un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et au attendant, que toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Ainsi jugé, lu et prononcé, le 19 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
19 avril—3f au 19 mai

B. Grodel & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19 026—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Olivier Marionnaux, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 avril—3f au 26 mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

LA S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire sanctionné par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD,
JOHN A. CHENOT,
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 MAI 1888.

$150,000 GROS LOT:

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-MILLIÈME $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
10 Lots de	1,000	10,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 "	200	20,000
100 "	100	10,000
1000 " de terminaison	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$5335,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser, en sûreté, Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou Change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence de généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui lui va sortir.

RAPPELEZ VOUS que le montant de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont le droit, inscrite dans une charte, est reconnu par les tribunaux les plus élevés. Détachez vous donc des contrefaçons et des plans nouveaux.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse à Coton Mississippi", avec presse à vapeur, machines et accessoires, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

ET

Une propriété de valeur, bâtisse comme sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse", dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

Henry Trémoulet, agent, vs. E. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" ainsi que la presse à vapeur, machines et accessoires et tous les droits, passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse, lequel carré d'îlet mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et deux lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles de chacune des rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Et une certaine option de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comme sous le nom de Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, passages et servitudes qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James, ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur Market, cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St James.

Etant les mêmes immeubles acquis par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1883, et inscrit, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions: 1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit neuf mille deux cent six huit dollars ($9218.68) avec intérêt au taux de 6 0/0 par an du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Cinq pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certaines billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf mille deux cent dix huit dollars ($9218.68), un pour la somme de deux mille cent soixante douze dollars et cinquante cents ($2172.50) et un autre de deux mille trois cent cinquante neuf dollars et quatre vingt-sept cents ($2359.87), un pour la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf dollars et soixante trois cents ($999.63), tous dans le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date à la Banque des Etats Unis, avec intérêt portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Henry N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés conformément avec la réclamation du demandeur selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8,15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Lange vs James Marcuse et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,524 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, etc., dans le Troisième District et désigné par le numéro dans l'îlet numéro 9 borné par les rues Congress, Independence, Remparts et Bourgogne, ledit lot faisant l'angle quatrième rue Congress et Remparts, et mesure au pied ainsi que mentionné cinq pieds huit pouces de face à la rue Congress sur une profondeur de cent pieds et quatre lignes entre lignes parallèles et face à la rue des Remparts. Etant la même propriété acquise par Salvator Marchetto de Pedro Cadenet dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Charles Rolle, notaire, le 18 juillet 1885.

Saisie dans l'affaire ci-dessus et comme étant la propriété de salvator Marchetto.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Savril—3, 10, 17, 24—mai 1, 5 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La ville de la Nouvelle-Orléans vs. Stein Fertilizing and Chemical Manufacturing Company and Stein Fertilizing Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 12082 et 2127—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les deux affaires ci-dessus respectivement intitulées, je procéderai aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numérotés 26 et portant malgré tout numéro 1 ligne, touchant à la rue Tchoupitoulas, de 30 pieds 7 pouces de front sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 124 pieds 1 pouce de chaque côté, et mesurant 127 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 124 pieds 1 pouce de chaque côté, entre lignes parallèles. Et une autre portion de terre, située dans le même District et portant le numéro 2 ligne de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 124 pieds 1 pouces, entre lignes parallèles.

2° Quatre lots de terre, situés dans le même District et portant la propriété ci-dessus désignée comme étant les lots 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par D. Hennessy le 15 février 1840. Le lot 12, mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 124 pieds 1 pouces, sur une profondeur de 124 pieds 1 pouce de chaque côté, et face à l'avenue Canal Marigny, plus 10 pieds 11 pouces sur une ligne d'angle sur le côté, sur une nouvelle profondeur de 124 pieds 10 pouces 5 lignes. Les lots 13, 14 et 15 mesurent chacun 32 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de 124 pieds 1 pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, sur les propriétés ci-dessus décrites.

4° Les machines, ustensiles, charrettes wagons, animaux et tout ce qui appartient à l'établissement connu comme le Stein Fertilizing et Chemical Manufacturing Company of New Orleans, qui est situé sur les dites propriétés décrites.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 avril—14 21 28—mai 5, 12 16.

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.- COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs Sylvain S. Wood.—No 23,698—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente du Shérif le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Leon S. Wood, No 6471, du dommaine de l'ancienne Cour du District, paroisse d'Orléans aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23 458), la Compagnie d'Assurances Factors and Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Josephine, et subdivisé en 12 lots numérotés comme le terrain Nouvarre sur un plan dressé de l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville en 1853 et dit terrain mesurant trente neuf pieds trois pouces de façade sur Calliope sur une profondeur de cent vingt sept pieds sept pouces et quelques lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité à elle en cette ville en vertu du dit writ, propriété avant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, en date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore dès ce jour maintenant.

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété depuis ladite vente et a continuellement et sans contestation gardé possession:

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte Nos 85, approuvé le 10 mars 1870, comme les Statuts Revisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'Assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes ayant droit ou prétendant droit ou capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-mentionnée, ou toute irrégularité dans la procédure ci-avant, procédure de cette adjudication en vertu desquelles la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans la dite compagnie d'assurances Factors and Traders et tout autre défaut, ces personnes sont cités et requises au nom de l'Etat de la Louisiane, de comparaître devant la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de cette Louisiane, dans les trente jours qui suivront la publication de cette monition, pour les faire valoir, ou toute autre personne ou personnes ayant droit, pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

Succession de Léon Lippman et Mme Isaac Picard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23 326—Division E.—Attendu que Samuel Lippman a présenté une pétition à fin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Théréza Lippman, épouse dépoée de Isaac Picard, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier
17 avril—17 21 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Seligman vs E. Barthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,491—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, diagonale au plan dressé par L. H. Pilié le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant W. L. Castell notaire en date du 3 mai 1871, le dit lot de terre mesurant en mesure arpentée, trente deux pieds six pouces de face à la rue Quatrième sur quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 mars—27—3 10 17 24 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen—

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, écluses, machines, installations, moulets, bêtes à corne, charrettes, charrettes et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles et avec un faible intérêt.

Dans l'affaire de H. Grodel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 19,026—En vertu d'un ordre de vente en date 2 avril 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionnaux, syndic des créanciers de Henry Grodel & Co et de Henry Grodel & Co, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié d'un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Carrollton, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 1, dans l'îlet numérotés 1 et 2 sur le plan dressé par Louis Marais, Ville et Banlieue, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne (livre 5, folio 62 et seq.).

Le 29 mars 1886 Henri Grodel et Olivier Marionnaux, par acte pardevant André Hero, dr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. R. Triat, notaire, de la ville d'Orléans le 29 mars 1888, Leo Leblanc a retransféré le dit tiers à Olivier Marionnaux, syndic de H. Grodel & Co. et Henri Grodel et Olivier Marionnaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à mais, écurie, huit cabanes simples, trois doubles, résidence, cuisine et maison de dépendance, machines à vapeur, ensemble complète, environ 16 0 barils de mais, hannes de fèves assez pour nourrir jusqu'à la nouvelle récolte, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à cen, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture de 125 acres de cannes, 25 acres sucrées, 105 acres souches d'une année, 40 acres souches de deux ans, 21 jeunes mulets.

Conditions, comptant en plus comptant; le reste à un crédit de un, deux, trois et quatre ans en billets de l'acquéreur dates du jour de la vente portant hypothèque spéciale et bien de vente, deux ans 0 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à échéance et 8 pour cent par an après maturité, avec la clause de vente, plus frais notaires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme prêtée et transférer la police au vendeur, de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier Marionnaux, syndic des créanciers de Henry Grodel & Co et de Henry Grodel et Olivier Marionnaux.
3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Rezack vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque autre que ce soit, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet primitivement No 28 aujourd'hui 558, borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido, Rochelle et Bienville et ledit terrain est désigné par le No 25 sur un plan de subdivision dudit carré en 34 terrains, par A. de Armas, sous voyer de la ville, en date du 6 avril 1885 et annexé pour que l'on s'y réfère et faisant partie d'un acte de dépôt portant la mensuration, notaire, en date du 15 juin 1885 et mesurant 20 pieds 3 pouces de façade rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, avec une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles avec usage d'une allée de 10 pieds de large ouvrant sur la rue Calliope.

Les améliorations consistent en quelques bâtisses et un hangar.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10 avril—10 17 24—mai 1 8 15

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Germania Insurance Company vs. Emma Danner et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,543—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 5 mai 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque autre que ce soit, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet primitivement No 28 aujourd'hui 558, borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido, Rochelle et Bienville et ledit terrain est désigné par le No 25 sur un plan de subdivision dudit carré en 34 terrains, par A. de Armas, sous voyer de la ville, en date du 6 avril 1885 et annexé pour que l'on s'y réfère et faisant partie d'un acte de dépôt portant la mensuration, notaire, en date du 15 juin 1885 et mesurant 20 pieds 3 pouces de façade rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, avec une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles avec usage d'une allée de 10 pieds de large ouvrant sur la rue Calliope.

Les améliorations consistent en quelques bâtisses et un hangar.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10 avril—10 17 24—mai 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve J. B. Sauvan et al. vs. Hallie B. Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,551—Attendu que William C. Seddon, de la ville de Baltimore, Etat de Maryland, a présenté une pétition à fin de possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baltimore, Maryland, la propriété appartenant à son mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivent la présente publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTE
Député Greffier
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1888.
23 mars—4f au 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, de valeur,
— ET —
Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.

No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,

Une maison de résidence à un étage, pour famille.

Terrains vagues, rue de la Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.

Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil,

No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.— PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite:—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **St-Joseph, Nos Levee, Nth Market et Tchoupitoulas** désignés comme lots 7 et 9. Le dit lot de terre mesure 21 pieds jusqu'à voir le lot C, mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds de face à la rue Peters, 21 pieds 10 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds de front plus ou moins et conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, arpenteurs, en date du 7 avril 1888.

Les améliorations consistent en un bâtiment à deux étages, portant les Nos 70 et 72 rue St-Joseph.

Conditions—Comptant. — L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant R. Crockston, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris le paiement des taxes dues en 1888.

10 avril—10 17 24—mai 1 8,12

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan de propriétés de valeur à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres.

Successions de Samuel Stewart et de sa femme.

Le magasin en briques à quatre étages, coin Magazine et Lafayette.

Les magasins en briques à un et à quatre étages, Nos 227 et 229 Front street.

Le magasin en briques à trois étages, coin St-Joseph et Peters.

La résidence en bois à deux étages, No 76 rue Phalic.

Le cottage à double corps de logis, No 134 rue Erato.

Trois excellents emplacements pour bâtir, Nos 278, 280 et 282 rue Magazine.

Deux cottages doubles, Nos 185 à 191 rue Constance.

Quatre élégantes résidences en briques à trois étages, Nos 205, 209, 211 et 213 rue du Camp.

Emplacement de choix pour bâtir, No 207 rue du Camp.

Trois résidences en briques à trois étages, Nos 171, 173 et 175 rue St. Joseph.

Une charmante résidence en bois, avenue Louisiana.

Emplacements de choix pour bâtir, rue Toledano.

Terres à la campagne

A la Pas se Christian.

Vente pour opérer un partage,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 28 avril 1888, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Div. E, rendu le 3 avril 1888 et signé le 7 avril 1888, docket No 22,201, dans l'affaire d'Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan, à un long crédit—

MAGASINS—1er DISTRICT.

Le magasin de valeur en briques à quatre étages, construit en briques, No 101 rue Magazine, coin Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Camp et Magazine, et de la profondeur de cette ville, loué à bail à MM. H. T. Lawler & Co, jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $55 par mois.

Le lot de terre No 1 mesure 22 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Magazine, 22 pieds 6 pouces 5 lignes en derrière dans le fond sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 100 pieds.

Magasins en briques Nos 227 et 229 rue Front.

Ce Les magasins en briques à quatre étages sont situés rue Front, entre Peters et Gravier, et sont bornés par la rue Peters, premier district de cette ville, désignés par le No 229 sur Front sur un lot de terre de 22 pieds 6 pouces 3 lignes de façade sur 8 lignes de face à